



VOL. V.—No. 10.

MONTREAL, JEUDI, 5 MARS, 1874.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LE LIEUTENANT-COLONEL FRANÇOIS BOUCHER.

La tâche d'esquisser la vie du seigneur de Carufel devrait échoir à l'auteur des *Maple Leaves*. Il aime et nous fait aimer ces figures dont le type disparaît rapidement pour faire place à une fade uniformité. On le suit sous les ombrages frais et murmurants, on pénètre dans les antiques manoirs, on assiste avec lui aux fêtes des nobles d'autrefois, et, bien souvent, quand il prend congé de nous, on s'aperçoit qu'on a les yeux humides de larmes. Mais les sentiments de notre cœur nous portent à entreprendre cet ouvrage avec bonheur, car la figure du seigneur Boucher se trouve mêlée à tous nos premiers souvenirs d'enfance. Dans ce temps qui semble déjà si éloigné de nous, quand il s'agissait de parler de richesse et de bonheur, M. Boucher était toujours l'extrême point de comparaison. Nous nous souvenons que lorsqu'il se promenait, le soir, dans son grand carrosse qui passait alors pour une merveille, on s'assemblait aux portes pour le voir, et les chapeaux se mettaient bien bas sur son passage, on croyait voir le bonheur personnifié. O douce naïveté des habitants de nos campagnes, qu'êtes-vous devenue depuis vingt ans!

François Boucher descendait du fameux Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, seigneur de Boucherville et de Gros Bois, mais les traditions seigneuriales s'étaient peu conservées dans sa famille. Son père, nommé aussi François Boucher, était marin de profession et très-peu favorisé du côté de la fortune. Sir Robert Milnes le nomma Maître du Havre de Québec en 1803, pour le récompenser des services qu'il avait rendus au Duc de Kent en allant porter des dépêches à Halifax. Le jeune François n'ayant encore que dix ans, accompagnait déjà son père dans un voyage vers le même port.

Sa mère, Josephine Tremblay, était souvent appelée la *belle meunière*, parce qu'elle était fille d'un brave meunier de l'île aux-Coudres, où son mariage eut lieu. C'était une femme remarquable par les qualités du cœur et de l'esprit, mais surtout par sa charité envers les pauvres.

La famille Boucher habita longtemps une pauvre maison de la rue de la Montagne, à Québec. François à douze ans quittait le foyer paternel pour entrer dans une maison de commerce. Il n'avait reçu qu'une mince éducation commerciale, mais il avait de l'activité et de la persévérance.

Son père ne fut jamais en état de le faire hériter d'un seul sou; seulement dans son petit bagage de jeune homme se trouvait une vieille Vie des Saints, don de la piété et du cœur de sa vertueuse mère. Plus tard, quand il fut devenu riche, il fit relier magnifiquement cette Vie des Saints, et il aimait à la montrer à ses convives, en disant: Voilà tout ce que j'ai emporté de la maison paternelle.

Il était commis depuis plusieurs années, lorsqu'en 1796 le brave Dambourgès forma un régiment qui avait nom les Volontaires Canadiens.

François Boucher s'unit au Capitaine, qui était son beau-frère, pour travailler au succès de cette entreprise patriotique, et reçut le grade d'enseigne. Les Volontaires Canadiens passèrent successivement deux ans à Montréal, deux ans à Sorel, puis deux ans à Québec, où ils furent licenciés.

Pendant qu'ils stationnaient à Sorel, l'enseigne Boucher traversait souvent à Berthier, où il fit ainsi la con-

naissance de Julie Olivier, fille d'un riche marchand de l'endroit, et l'épousa lorsqu'il fut sorti du régiment, en 1802. Aidé de son beau-père, le nouveau marié alla ouvrir un magasin près de l'église de Maskinongé. Il était actif, affable et très-économe; et nonobstant la compétition qu'on lui faisait, il ne laissa pas de faire un commerce assez lucratif. Son magasin devint peu à peu une maison importante où la paroisse de Maskinongé toute entière allait s'approvisionner.

Pendant qu'il était tout occupé de ses opérations commerciales, la guerre de 1812 éclata, et il dut aller prendre rang dans les milices canadiennes. Il obtint la place de quartier-maître dans le quatrième bataillon.

Malgré son absence, les affaires de son commerce à Maskinongé ne languissaient pas, car elles avaient été laissées entre bonnes mains. Madame Boucher était en tout point cette femme forte dont le Sage dit: "le cœur de son mari s'est confié en elle, elle ne mange pas son pain dans l'oisiveté." Elle voyait elle-même à toutes les affaires du ménage et du magasin, et tout marchait en règle sous sa ferme et habile direction.

M. Boucher reprit la direction de son commerce en 1814, et depuis lors tout alla de mieux en mieux. Il fit en peu d'années des acquisitions de terre fort considérables, bientôt ses voisins ne furent que ses fermiers, et il en vint même à acheter le fief Carufel, paroisse de St. Justin, qui appartenait au seigneur Duchesnay. Le descendant de Pierre Boucher reprenait ainsi, par sa propre énergie, le titre honorable de seigneur qu'avait porté son ancêtre.

En ce temps encore, on conservait un grand respect pour les seigneurs, et cela, joint au prestige qui s'attachait à son titre de militaire, explique l'espèce de vénération dont nous avons déjà dit qu'il était l'objet.

Son nom fut bientôt connu au loin, et les plus nobles visites venaient honorer son manoir de Maskinongé. Les cultivateurs en voyant arriver ces brillants équipages se sentaient fiers de leur seigneur, ils concevaient une haute idée de lui, et quand quelqu'un était invité à la table de M. Boucher, il lui fallait bien de la modestie pour ne pas se croire supérieur d'un degré au commun des mortels.

Le seigneur Boucher ne travailla pas toujours uniquement pour son intérêt propre; il est une œuvre qui le recommande comme bienfaiteur de sa paroisse. Ceux qui connaissent Maskinongé savent quelle immense plaine verdoyante se déroule aux regards lorsqu'on se tient sur le coteau, en face de l'église. Une partie de cette plaine qui se couvre aujourd'hui de riches moissons, n'était qu'une baie tout-à-fait improductive quand le seigneur Boucher résolut d'en tirer partie. Il était bien le seul homme de l'endroit qui fût en état d'encourir les dépenses nécessaires à cet effet. Il fit creuser de véritables rivières qui allaient se décharger dans le lac St. Pierre, et parvint ainsi à donner à l'agriculture de nouvelles terres d'une inépuisable fécondité. Ces travaux paraissent gigantesques dans le temps, et ne contribuèrent pas peu à rendre son nom célèbre et populaire.

Le seigneur Boucher eut un grand nombre d'enfants: l'une de ses filles entra dans la famille Larocque, une autre épousa le juge Lafontaine; M. Lacombe, l'auteur de la *Ferme Paternelle*, avait aussi épousé une demoiselle Boucher.

Par l'en-tête de notre travail on peut voir que le seigneur Boucher avait un titre dont nous n'avons pas en-

core parlé: il avait été nommé lieutenant-colonel de milice. Il reçut un jour, en cette qualité, la visite d'une compagnie de volontaires formée à Yamachiche par Frs. Robidas, sergent aux Voltigeurs de 1812. Les cultivateurs, peu accoutumés à de semblables spectacles, se portèrent en foule sur les pas des volontaires; et le colonel offrit à ses visiteurs une royale hospitalité.

Mais la fête qui produisit le plus de sensation fut celle de son cinquantième anniversaire de mariage. Fils, petits-fils, gendres, cousins, s'étaient réunis autour du vénérable vieillard et de sa digne compagne. De nobles étrangers avaient aussi voulu prendre part à cette délicieuse fête de famille.

Pendant le repas, une des petites-filles du vieillard chanta une chanson composée exprès pour la circonstance par M. Lacombe lui-même, et dont voici quelques couplets. Le refrain était répété par tous les convives.

I.

Jour heureux, jour prospère,
Cher à nos sentiments:
Nous célébrons un père
Qui nous rend tous contents.

REFRAIN.

Bon, bon, bon, nous y voilà,
Que j'aime cette fête!
Bon, bon, bon, nous y voilà,
Que j'aime ce jour-là!

II.

Pour couronner ta tête
L'hiver n'a point de fleurs,
Le tribut de ta fête
C'est le vœu de nos cœurs.

III.

Comme le dit l'histoire,
Son père était marin;
Lui préféra la gloire
Du Royal Canadien.

IV.

Puis tout bas on ajoute
Qu'il n'était pas mal fait,
Et si quelqu'un en doute
Qu'il regarde au portrait.

V.

Bientôt comme un transfuge
Il sort du bataillon,
Pour être nommé juge
De paix dans le canton.

VI.

Il rendit la justice
Pendant plus de trente ans,
Sans faire d'injustice
Aux petits ni aux grands.

VII.

La façon légitime
Dont il traita les gens
Lui mérita l'estime
Des rouges et des blancs.

VIII.

Mais, chose lamentable
Et triste à nos regards,
Il fit un tort notable
A messieurs les canards.

IX.

Colonel de milice
Des braves habitants,
Il leur fit l'exercice
Sans répandre de sang.